



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sécurités

Bureau de la planification et de la défense civile

Affaire suivie par : Fabienne DESSERT

tél : 05 46 27 43 31

fabienne.dessert@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les
parlementaires

Madame la présidente du Conseil
départemental

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les
présidents d'EPCI

Copie à Mesdames et Messieurs les
sous-préfets

La Rochelle, le **25 MARS 2024**

Objet : Elévation de la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire

Réf. : Plan Vigipirate n°10200/SGDSN du 1^{er} décembre 2016

Le 24 mars, compte tenu de la revendication de l'attentat de Moscou par l'organisation islamique et des menaces qui pèsent sur notre pays, **le Premier ministre a décidé de rehausser le plan à son niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.**

La posture VIGIPIRATE « Hiver-Printemps 2024 » active depuis le 15 janvier 2024 est adaptée. En conséquence, je vous demande de :

- **Renforcer la surveillance et le contrôle lors des rassemblements liés aux manifestations religieuses, sportives et culturelles.** Une vigilance accrue, quant à la détention d'armes blanches ou autre objets suspects (sac à dos, bagage, etc;) sera portée lors des contrôles mise en place aux différents accès de ces rassemblements.

- **Restreindre voire interdire le stationnement et les rassemblements sur la voie publique aux abords des lieux de cultes, des bâtiments officiels (mairies, gendarmeries, commissariat, etc.), des lieux culturels, des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.**

.../...



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Renforcer les contrôles de l'accès des personnes à l'entrée des établissements d'enseignement et des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.** L'effort de contrôle systématique aux accès des espaces touristiques, culturels et de loisirs est maintenu.

Une attention particulière devra également être portée à la **sécurisation des grands rassemblements culturels et sportifs.**

Par ailleurs, **les menaces d'attaque par véhicules-béliers** restent importantes et nécessitent le **renforcement des dispositifs de protection passive** (plots, barrières, blocs en béton, etc.) sur les lieux et artères les plus fréquentés de votre commune. Vous pourrez utilement vous appuyer sur le guide des bonnes pratiques opérationnelles de sécurisation d'un événement de voie publique, réalisé par le ministère de l'Intérieur et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/L-actu-du-ministere/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>.

Ce dispositif devra également être appliqué par tout organisateur d'événements de voie publique sur votre commune.

Pour votre part, je vous rappelle la **nécessité d'engager, lorsque vous en disposez, vos effectifs de police municipale** sur les dispositifs de sécurisation des événements organisés sur le territoire de votre commune.

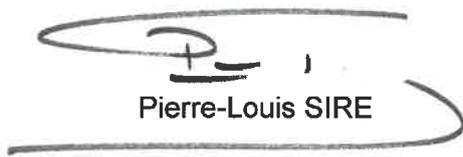
Il est rappelé également que **les opérateurs publics et privés doivent mettre en place les logogrammes du niveau d'alerte « Urgence Attentat »**, téléchargeables sur les sites <http://www.gouvernement.fr/vigipirate>.

De plus, des affiches « Réagir en cas d'attaque terroriste » et « Les gestes d'urgence si quelqu'un a été blessé autour de vous » sont proposées aux établissements et lieux recevant du public. Elles sont téléchargeables sur <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>. Enfin, je vous rappelle l'existence la plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE, sur le site www.vigipirate.gouv.fr, qui permet d'être sensibilisé à la menace terroriste et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur pref-defense-protection-civile@charente-maritime.gouv.fr.

Je vous remercie de votre implication et de votre vigilance.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Pierre-Louis SIRE